

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 MAI 2023 A 15 H.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Michel Mikolajczak.

Les actionnaires dont les noms sont repris à la liste ci-jointe sont présents ou représentés.

Monsieur le Président désigne Madame Sonia Laschet comme secrétaire et Monsieur Laurent Maes et Monsieur Charles Werner comme scrutateurs.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les exemplaires de journaux dans lesquels les convocations ont été publiées et fait procéder à la signature de la liste des présences.

Le Président dépose sur le bureau la convocation aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs, au commissaire ainsi que la publication de la convocation sur le site internet de la société, aux Annexes du Moniteur Belge (Annexes du Moniteur belge n° 2023701498 du 28/04/2023) et dans l'Echo (Echo du 28 avril 2023).

Le Président constate ainsi que la présente assemblée est valablement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

--- o ---

ORDRE DU JOUR

1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
2. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE
4. COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022
5. DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE
6. NOMINATION DU COMMISSAIRE
7. RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

-
1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée dispense Madame Sonia Laschet de faire lecture intégrale du rapport de gestion du conseil d'administration (joint au présent procès-verbal). Le Président fait rapport verbal sur l'activité de la société.

S.A. MOURY CONSTRUCT

RUE DES ANGLAIS 6A

4430 ANS.

2. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Michel Mikolajczak, membre du Comité de rémunération, commente le rapport de rémunération.

Décision : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du conseil d'administration au 31 décembre 2022.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 261.100 actions, représentant 65,86% du capital social.

Voix Pour : 261.100 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3. RAPPORT DU COMMISSAIRE

L'assemblée a pris connaissance des rapports du commissaire relatifs aux comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2022 (jointes au présent procès-verbal) et dispense Monsieur François Gerard, employé de BDO Réviseurs d'Entreprises, d'en faire la lecture intégrale.

4. COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2022 ont été mis à la disposition des actionnaires conformément au Code des Sociétés.

Décisions : L'assemblée générale approuve les comptes annuels sociaux à l'unanimité. Ils resteront joints au présent procès-verbal.

A l'unanimité, l'assemblée décide d'approuver l'affectation suivante du bénéfice à affecter de 5.046.042 € :

- 1.241.256 € de report à nouveau à ajouter au bénéfice reporté de l'exercice précédent de 11.974.624€ ce qui donne un montant total de 13.215.880 € en bénéfice reporté au 31 décembre 2022 ;
- 3.804.786 € de rémunération du capital, correspondant à un dividende brut de 9,70 € et à un dividende net de 6,79 €.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 19 juin 2023.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 261.100 actions, représentant 65,85% du capital social.

Voix Pour : 261.100 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

S.A. MOURY CONSTRUCT

RUE DES ANGLAIS 6A

4430 ANS.

5. DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE

Décision : Par vote spécial et séparé, l'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 261.100 actions, représentant 65,86% du capital social.

Voix Pour : 261.100 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Décision : Par vote spécial et séparé, l'assemblée donne également pleine et entière décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 261.100 actions, représentant 65,86% du capital social.

Voix Pour : 261.100 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

6. NOMINATION DU COMMISSAIRE

Décision : L'assemblée générale nomme SCRL BDO Réviseurs d'Entreprises représenté par M. Christian Schmetz comme commissaire de la société pour les années 2023 à 2025. Le mandat de commissaire prendra fin à l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2026. Les émoluments sont fixés à 45.000 euros par an, hors TVA et frais, à indexer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 261.100 actions, représentant 65,86% du capital social.

Voix Pour : 261.100 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

7. RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Décision : L'assemblée générale décide de renouveler, pour un mandat de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2026, les mandats d'administrateurs suivants qui arrivent à échéance :

- G4 Finance SRL représentée par M. Gilles-Olivier Moury, administrateur exécutif
- Moury Finance SA représentée par Mme Nathalie Thunus, administrateur exécutif
- VF Consult SRL représentée par M. Francis Lemmens, administrateur non-exécutif

S.A. MOURY CONSTRUCT

RUE DES ANGLAIS 6A

4430 ANS.

- Consiges SA représentée par M. Michel Mikolajczak, administrateur non-exécutif
- Mme Françoise Belfroid, administratrice non exécutive indépendante

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 261.100 actions, représentant 65,86% du capital social.

Voix Pour : 261.100 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.15

De tout quoi, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

LA SECRETAIRE

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

S.A. MOURY CONSTRUCT
RUE DES ANGLAIS 6A
4430 ANS.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2023
LISTE DES ACTIONNAIRES PRESENTS OU REPRESENTES

Noms et domicile	Nombre d'actions	Signatures
S.A. MOURY FINANCE C.M Spoo,5 2456 LUXEMBOURG représentée par Gilles-Olivier MOURY et Nathalie THUNUS	198.322	
G4 Finance SRL Voie de Liège 35, 4053 Chaudfontaine Représentée par Gilles-Olivier MOURY	41.771	
Marc Cordy Boudewijnlaan 95, 8300 Knokke, par procuration à Consiges représenté par M. Mikolajczak	1.681	
Maes Laurent Vliegpleinkouter, 47, 9030 Gand	404	
De Nobele Myriam Vliegpleinkouter, 47, 9030 Gand, par procuration A Monsieur Laurent Maes	502	
Caceis Bank 1-3 Place Valhubeert, 73013 Paris France (Indépendance et Expansion) par procuration à Consiges représenté par M. Mikolajczak	6.640	
Broadridge Financier Solution Ltd 193 Marsh Wall, London, E14 9SG, UK, par procuration (Lazard Frères Bank SA) par procuration à Consiges représenté par M. Mikolajczak	11.780	
TOTAL	261.100	65,86%

LA SECRETAIRE

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS